



Wallonie

THIMISTER-CLERMONT

Administration communale

Centre 2 - 4890 THIMISTER-CLERMONT



☎ (087) 44.65.16

Fax (087) 44.55.77



Cavalier Fonck

www.thimister-clermont.be

Belfius : BE27 091-0004506-73

URBANISME

AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Le demandeur est Monsieur et Madame BRECHT-MAWET demeurant à 4890 THIMISTER-CLERMONT, Centre 12.

Le terrain concerné est situé à THIMISTER-CLERMONT 4890, Centre 12 et cadastré 1ère division section B n°257k.

Le projet consiste en la transformation d'une habitation unifamiliale et présente les caractéristiques suivantes :

Deux écarts au RGSBR en vigueur, à savoir : l'emploi d'une toiture plate pour les barbacanes et l'emploi d'un bardage en métal laqué.

Le dossier peut être consulté les lundi, mercredi et vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30, ainsi que les mardi et jeudi matin de 8h30 à 12h30 à l'adresse suivante : Administration communale de Thimister-Clermont, Centre 2 à 4890 THIMISTER

Des explications sur le projet peuvent être obtenue auprès du service de l'Urbanisme (087/44 65 16, urbanisme@thimister-clermont.be) dont le bureau se trouve à l'Administration communale de Thimister-Clermont, Centre 2 à 4890 THIMISTER.

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 16-08-17 au 06-09-17 au collège communal par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Administration communale de Thimister-Clermont, Centre 2 à 4890 THIMISTER

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement wallon du 22 décembre 2016 formant la partie réglementaire du Code du développement territorial.

Namur, le 22 décembre 2016.

Le Ministre-Président,
P. MAGNETTE

Le Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire, de la Mobilité, des Aéroports et du Bien-être animal,
C. DI ANTONIO